

Concours 2019

Parcours « Concepteur - Conceptrice Son »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1^{er} septembre 2019, c'est-à-dire née entre le 1^{er} septembre 1992 et le 31 août 2001, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats doivent :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteur/trices de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir en plus:

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.)

Dérogation

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir, les candidat(e)s ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagé(e)s dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances souhaitées :

- Mathématiques, Physique : niveau minimum requis BAC + 1 scientifique (voir ci-après la liste des connaissances souhaitées) ;
- Bonne culture générale, littéraire, artistique contemporaine (photo, arts plastiques, cinéma, musique) et théâtrale. Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives ;
- Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, etc...).
- Il est conseillé aux candidat(e)s de prendre connaissance des deux ouvrages suivants : *Pour une écriture du son*, Daniel Deshays, Ed. Klincksieck Paris, 2006. *Entendre le cinéma*, Daniel Deshays, Ed. Klincksieck Paris, 2010.

Commission interne d'examen des candidatures

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures seront autorisé(e)s à concourir.

Convocation

A compter de fin mars, les candidat(e)s autorisé(e)s à concourir recevront une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidat(e)s peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils/elles atteignent la limite d'âge supérieure.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

Connaissances demandées en Mathématiques et en Physique

PHYSIQUE

Electricité et électromagnétisme

Intensité du courant, tension électrique, valeurs moyennes et efficaces de ces grandeurs. Puissance et énergie électrique.

Loi des nœuds, loi des mailles, loi d'Ohm, théorème de superposition. Résistance, conductivité, résistivité.

Electromoteurs – générateurs, électromoteurs – récepteurs. Modèles de Thévenin et de Norton.

Condensateur, champ électrique, force électrostatique. Champs magnétiques produits par des courants.

Loi de Laplace. Flux magnétique.

Loi de Faraday : $e = -d\phi/dt$

Applications : f.e.m. induite dans un conducteur rectiligne, loi de Lenz, auto-induction, modèle d'une bobine, transformateur.

Impédance et admittance des dipôles élémentaires. Dipôles élémentaires associés en série et en parallèle.

Mécanique

Cinématique du point : mouvements rectiligne et curviligne. Relation fondamentale de la dynamique newtonienne.

Energie potentielle, énergie cinétique, travail d'une force. Loi de conservation de l'énergie.

Oscillateurs

Equation différentielle des oscillateurs mécaniques et électriques amortis et non amortis à un degré de liberté. Oscillations libres et forcées de ces systèmes. Régimes transitoires et permanents

Fréquence propre, résonance, bande passante, facteur de qualité, facteur de puissance.

Ondes

Ondes progressives sinusoïdales. Interférences.

Ondes stationnaires. Phénomènes de résonance associés aux ondes stationnaires.

MATHEMATIQUES

Calcul intégral

Intégrale d'une fonction continue. Intégration par parties. Changement de variables affines.

Résolution des équations différentielles linéaires homogènes à coefficients constants du premier et du second ordre.

Nombres complexes

Formes algébriques et trigonométriques des nombres complexes. Représentation géométrique d'un nombre complexe.

Modules et arguments des nombres complexes. Formule de Moivre.

Fonctions logarithmes, exponentielles et puissances Développements limités.

Dérivées des fonctions usuelles, interprétation géométrique de la dérivée

ÉPREUVES

Admissibilité 1 sur un dossier de recherche: projet de réalisation sonore sur un thème donné :

Sujet : « Vous réaliserez à partir de sons que vous aurez enregistrés vous-même une courte séquence sans texte ni musique dont le sujet sera : « **le portrait sonore d'un grand espace architectural ou bien d'une activité professionnelle dans son exercice. Au choix** ». Cette courte séquence devra rester compréhensible par l'auditeur ».

Ce dossier de recherche comprendra :

- a) Un document sonore, réalisé en deux exemplaires ne dépassant pas 3 minutes, sur **CD AUDIO gravé au format WAV ou AIFF (format compressé refusé)**. La réalisation sera structurée par la prise de son, le montage et le mixage effectués avec les moyens dont dispose le/la candidat(e), même rudimentaires.
- b) Un texte en deux exemplaires justifiant la démarche de réflexion, de conception et de réalisation ne dépassant pas 6 pages dactylographiées de format A4.

Le/la candidat(e) devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherche : son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Il est à adresser à l'ENSATT entre **le 10 décembre 2018 et le 28 février 2019** date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2019 Parcours Concepteur – Conceptrice Son»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Le dossier de recherches étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du/de la candidat(e) à l'ENSATT.

Attention : Seuls les dossiers de recherche des candidat(e)s inscrit(e)s et autorisé(e)s à se présenter seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité se réunira le **29 mars 2019**.

Admissibilité 2

Les candidat(e)s ayant satisfait à cette épreuve seront convoqué(e)s par courrier postal pour les épreuves suivantes le **14 mai 2019**. (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*)

- une épreuve écrite de physique (durée 1h30, coefficient 1)
- une épreuve écrite d'analyse de textes et/ou de documents audiovisuels (durée 1h30, coefficient 1)

Admission

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqué(e)s par affichage à l'ENSATT, à l'épreuve d'admission le **15 mai 2019**.

Ils/elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du/de la candidat(e) et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ).

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis à l'issue du concours.
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves. Les résultats d'admission figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr

INSCRIPTIONS

du 10 décembre 2018 au 1^{er} février 2019

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le/la candidat(e) complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou si elle respecte les conditions d'âge requises, il/elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le/la candidat(e) doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il/elle souhaite passer, le/la candidat(e) devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le/la candidat(e) reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le/la candidat(e) est autorisé(e) à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s.
- Ils peuvent être réglés à compter du **10 décembre 2018 jusqu'au 1^{er} février 2019 inclus**, soit par :
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **1^{er} février inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.

Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.

Pour tout renseignement relatif aux concours d'entrée en formation initiale : concours@ensatt.fr